



Qui veut
gagner
des millions ?

EXCLUSIVITÉ CGT

Un grand GAGNANT sur le site d'ASTORG !

Découvrez son identité en page 2.

Répondez au quizz «Feriez-vous un bon directeur général ? » en page 4.

Chers collègues,

Vous avez, lors des élections professionnelles, voté significativement pour la CGT. En effet, la CGT est la seule organisation syndicale à avoir progressé à Groupama SA, tant en représentativité (25 %) qu'en nombre d'élus.

Toute l'équipe des candidats et des élus CGT remercie de nouveau chaleureusement celles et ceux d'entre vous qui ont fait ce choix. A nous de vous prouver que ce choix est le bon.

Ce dossier, consacré à la rémunération de notre directeur général, apporte un éclairage opportun sur les négociations en cours sur nos salaires, au moment même où la direction nous accorde généreusement 0 % d'augmentation collective.

A la CGT, nous avons déjà indiqué à la direction que son jusqu'au-boutisme budgétaire devenait contreproductif, et qu'il faudrait désormais retrouver certaines marges de manœuvre, notamment en matière de salaires. En vain.

Bonne lecture.

Syndicalement vôtre,
Vos élus CGT



En situation de crise, tout le monde doit faire des efforts ... ou presque !

Il y a un an, dans un article titré « redressement des comptes, passons aux nôtres maintenant », nous avons cité la réponse intégrale de Fabrice HEYRIÈS à notre question sur la nécessité d'augmenter collectivement les salaires et il ressortait qu' « **il n'était pas possible d'aborder la question de la rémunération à mi-parcours du redressement économique du Groupe** ».

A la CGT, on aime notre entreprise car ce discours, à défaut de l'accepter, on était presque prêt à l'entendre. Thierry MARTEL relayait également le propos : « dans un marché sans croissance, impossible d'augmenter les salaires ».

Mais la CGT constate à la lecture des données publiques relatives à la rémunération de la direction générale : en 2013, Thierry MARTEL frôlait le million d'euros à 995 000 euros.

Allait-il oser franchir cette barre symbolique en 2014 ou juste s'en rapprocher ?



La première lecture du document de référence nous révélait qu'il avait passé l'obstacle sans difficulté : 1 139 399 € pour 2014, soit une augmentation de 14,5 %.

A ce stade, il n'est pas inutile de se rappeler que nous sommes une mutuelle ;-)

Mais nous avons poussé l'analyse et la lecture du document pour découvrir l'existence d'une rémunération variable pluriannuelle supplémentaire dont bénéficie la direction générale. Un mécanisme sophistiqué destiné à passer inaperçu ...

Cette rémunération variable prend place dans un plan de performance triennal 2014-2016.

Les critères de performance sont l'indice net de recommandation pour les clients individuels et la baisse des frais généraux.

Au titre de ce plan de performance, Thierry MARTEL peut prétendre à un bonus supplémentaire de 125 025 € au titre de 2014.

Étant précisé que cette somme ne lui sera due que s'il est présent au 31/12/2016, et qu'il a satisfait aux critères de ce plan sur les 3 exercices.

Ce qui est tout de même très probable, puisque les frais généraux (composés à 64 % de salaires à GSA) sont à sa main, et que le chantier pour la satisfaction client est prioritaire.

Mais le simple fait que ce versement reste incertain suffit à ne pas le considérer comme faisant partie de sa rémunération 2014.

Une manœuvre astucieuse mais éthiquement douteuse.



La connaissance de ce bonus lié à la baisse des frais généraux peut expliquer rétrospectivement plusieurs des mesures phares récentes : le réaménagement des sites de Noisy, le déploiement de Neptune, l'absence d'augmentation collective, l'appel d'offres de la restauration collective ...

Au-delà de ce montant, le plus choquant est que les intérêts des salariés et ceux des dirigeants soient à ce point divergents, puisque l'augmentation du salaire des premiers coûterait leur bonus aux seconds.

Comment peut-on assigner un objectif qui oppose à ce point les acteurs de l'entreprise ?



**Rémunération 2014
du DG**

Qui veut
gagner
des millions ?

Vous êtes DG. Vous devez justifier 0 % d'augmentation collective alors que votre propre salaire a progressé de 27 %.
Vous diriez :

A : Les salariés ont fait des efforts ... il n'est pas anormal que la Direction Générale soit récompensée.

B : Les salariés ont fait des efforts ... mais dans un marché sans croissance, il est logique qu'ils ne soient pas augmentés. (*)

C : Les salariés ont fait des efforts ... ils sont récompensés par la légitime fierté d'avoir augmenté leur productivité. (**)

D : La direction a fait des efforts pour que les salariés ne soient pas augmentés ... il est normal qu'elle soit récompensée.

Vous disposez d'un seul joker : l'appel à un ami, en fait l'ami de la direction : Alain MINC.

=> Le conseil de la CGT : utilisez-le comme anti-boussole et vérifiez préalablement que l'appel est gratuit.

(*) © Thierry MARTEL 2014 (**) © Fabrice HEYRIES 2014